

### **Votre adresse de voirie doit être bien affichée de la façon suivante:**

- Le numéro doit être fixé à une hauteur très visible, en tout temps de l'année (songez aux conditions d'hiver, lorsque vous posez les numéros);
- Elle doit être du même côté de la route que le bâtiment;
- La couleur des numéros doit faire contraste avec celle du bâtiment, de la boîte aux lettres ou du poteau d'enseigne sur lequel ceux-ci sont fixés. Les numéros réfléchissants sont préférables;
- Le numéro doit être fixé à au moins 1,2 mètre (4 pieds) du sol s'il est posé sur un poteau d'enseigne ou sur une boîte aux lettres. La boîte aux lettres doit être utilisée **seulement** si elle se trouve du même côté de la route que la maison. Si le numéro est fixé sur un poteau, celui-ci doit être posé au point de croisement de l'entrée privée et de la route. **Ne jamais** fixer un numéro de voirie sur des panneaux routiers ou des poteaux de téléphone ou d'électricité;
- Le numéro doit faire face à la route afin que les automobilistes qui circulent dans les deux sens puissent le voir;
- Le numéro doit être en chiffres ordinaires (c.-à-d. 42), et non en lettres ou en chiffres romains;
- Les chiffres doivent être suffisamment gros pour être visibles de la route.
  - Si le numéro est fixé à un poteau ou à un bâtiment à moins de 15 mètres (49,2 pieds) de la route, les chiffres doivent être d'une hauteur d'au moins 65 millimètres (2,5 pouces);
  - Si le numéro est fixé à un bâtiment à 15 mètres ou plus de la route, les chiffres doivent être au moins 100 millimètres (4 pouces) de hauteur.